

COPROPIETE DES HAUTS DE FONTSAINTE
13600 La Ciotat

COPIE

CARNOUX IMMOBILIER ET COMMERCIAL
17 Boulevard du maréchal Juin
13470 CARNOUX EN PROVENCE

La Ciotat le 18 Février 2010

A l'attention de Monsieur DRIMARACCI
Lettre en recommandée A/R

Monsieur

Nous vous prions de noter que les copropriétaires signataires de ce courrier demandent que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée, la mise au vote du remboursement des avances de trésorerie des 60000€ + 6000€ appelées suivant la résolution n° 5 votée à l'assemblée du 24 Janvier 2009 (dans l'attente du recouvrement des fonds par la FNAIM).

Selon les termes du procès verbal de la résolution n°5, il est clairement stipulé, que l'avance exceptionnelle sera restituée, dès recouvrement par la FNAIM.

Selon nos informations la FNAIM a procédé à un règlement pour le préjudice subit par notre copropriété, donc l'avance de trésorerie doit nous être restituée.

Nous demandons que ces avances soient déduites sur l'appel de fonds après le vote de la prochaine assemblée.

Veillez croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les copropriétaires signataires

Noms	Bâtiments	Signatures
TECHOU ALIBERT	G	Techou
COPPOLA	G	Coppola
REYRE	B6	H. Reyre
BUSBERS	A4	Busbers
DECHAVANE	A4	Dechavane
TUAL	B4	Tual

PS : Copie de ce courrier remis au bureau du conseil syndical pour information.